



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU HAUT-RHIN

4 RUE DE CHEMNITZ - BP 2295 - 68069 MULHOUSE CEDEX 2

Tel : 03.89.33.14.40 – Email : [comite@basket68.com](mailto:comite@basket68.com)

Siret : 434 387 098 00032

Sites internet : [www.basket68.com](http://www.basket68.com) et [www.facebook.com/comite.basket.68](http://www.facebook.com/comite.basket.68)

## PROCES-VERBAL DU BUREAU SAISON 2025/2026 – REUNION N°11 DU 1/06/2026

Les membres du Bureau se sont réunis le lundi 1<sup>er</sup> juin au siège.

**Présents :** Mme Isabelle KAYSER  
MM. Geoffroy - KAEMMERLEN - Benoît KLEIBER - José MORENO – Gérard NAAS  
Éric RUNSER

**Excusé :** Jérôme DHOLLANDE

L'ordre du jour s'est déroulé comme suit.

### 1) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

#### LICENCES

Nombre de licenciés : 7440, soit -3% et 631 en OBE

#### AG CLUB

Le Président a eu une invitation pour assister aux Assemblées Générales des Clubs suivants :

- Altkirch le 13 juin 2026
- Guebwiller le 19 juin 2026
- Eguisheim le 19 juin 2026 à laquelle se rendront José et Isabelle

#### SUBVENTION ANS

Le Comité devrait recevoir la somme de 11 630€ en juin 2026, il s'agit d'un acompte sur la subvention totale de 14 000€ concernant l'acquisition du panier 3x3 sur remorque.

La subvention de la Région pour l'Open+ est bien inférieure à nos attentes, soit 1 200€

## **SERVICES CIVIQUES**

Les services civiques sont disponibles

Les conditions et les démarches à effectuer seront transmises au Clubs par Geoffroy

## **LETTRES ET MEDAILLES**

José a récupéré les lettres et les médailles.

Le Comité bénéficie d'une médaille de bronze supplémentaire. Le récipiendaire auquel elle sera attribuée est validé par le bureau.

### **2) SITUATION FINANCIERE**

Aucune information complémentaire au compte rendu du Comité Directeur du vendredi 29 mai 2026.

### **3) TOUR DES COMMISSIONS**

#### **CDO**

Rien de particulier à signaler.

#### **EVENEMENTIEL**

Rien de particulier à signaler.

#### **JURIDIQUE**

Le contrôle des licences validées par les clubs doit être beaucoup plus strict. Pour mémoire, un joueur est qualifié dès que son club a validé sa préinscription. Toutefois, cette demande doit être complète et réglementaire. Jusqu'à présent, le Comité avertissait dans les BO les dossiers « incorrects » mais laissait deux semaines aux clubs pour régulariser, comme le demandait la FFBB. Désormais, toute irrégularité entraînera immédiatement l'interdiction de jouer :

- Retrait de qualification en cas de fraude (page vierge chargée, mauvaise date de certificat médical, erreur date de naissance, absence de pièce d'identité...)
- Suspension d'extension joueur en cas d'erreur rectifiable (photo un peu floue, tampon sur certificat illisible...) : licence conservée en type 0 au lieu de 0C

Le Bureau discute longuement des procédures à mettre en place pour s'assurer que les clubs soient informés du retrait de qualification qui peut donc intervenir à tout moment lors des contrôles effectués par la commission, notamment en fin de semaine après l'envoi du BO hebdomadaire. En plus de la notification FBI, on convient qu'il serait utile d'adresser un email au correspondant de club le vendredi.

Concernant la licence alternée (licence avec « Autorisation Secondaire » type AS), il est précisé qu'elle n'est valable qu'au niveau départemental jusqu'en U15 inclus. Pour être valable, l'accord des deux clubs est nécessaire et un justificatif de domicile des deux parents sera requis. C'est une compétence fédérale, donc demande à adresser à la FFBB. Le jeune pourra jouer avec le club A et le club B, même si les deux clubs jouent dans la même catégorie et la même poule.

Amélioration pour la saisie e-licence par les licenciés : il sera désormais clairement indiqué s'il est nécessaire ou non de télécharger les pièces (certificat médical valable 3 saisons...).

Précision sur les mutations : désormais, un joueur sera « non muté » s'il a joué la saison d'avant à l'étranger dans une structure ne participant pas à des championnats ou tournois donnant lieu à des classements homologués par une fédération officielle.

Concernant les salles et terrains, la commission doit se réunir pour aborder toutes les procédures et contrôles exigés par la FFBB. Le Bureau évoque la possibilité d'élargir la commission pour répondre à la charge de travail. Les classements des salles et des terrains (anciennement H1 H2 H3) sont supprimés et entièrement revus par la FFBB.

## **COMPETITION**

Rien de particulier à signaler.

## **DEVELOPPEMENT**

Rien de particulier à signaler.

## **TECHNIQUE**

Rien de particulier à signaler.

### **4) DIVERS**

Aucun point divers n'a été soulevé.

## **Prochaines réunions**

### **Réunion Comité Directeur**

Vendredi 6 novembre 2026 à 19h30

Vendredi 12 mars 2027 à 19h30

Vendredi 28 mai 2027 à 19h30

### **Réunion de Bureau**

Vendredi 10 juillet 2026 à 18h

Lundi 7 septembre 2026 à 19h

Lundi 5 octobre 2026 à 19h

Lundi 16 novembre 2026 à 19h

Mardi 22 décembre 2026 à 18h

*La Secrétaire Générale :*  
*Isabelle KAYSER*



*Le Président :*  
*José MORENO*

